

AVIS PUBLIC

DE LA RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par monsieur Christian St-Gelais, président d'élection, que :

1. La liste électorale municipale de la Ville de La Tuque a été déposée au bureau de la municipalité le **10 avril 2026**.

Elle fera maintenant l'objet d'une révision.

2. Pour voter, vous devez être inscrit(e) sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrit(e) sur la liste électorale si, le jour du scrutin :
 - vous avez atteint 18 ans;
 - vous avez la citoyenneté canadienne
 - vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
 - vous n'avez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années;
 - De plus, le 10 mai 2026, vous devez remplir l'une des deux conditions suivantes :
 - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
 - Depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement situé sur le territoire de la municipalité;

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, au président d'élection.

4. Vous pourrez consulter la liste électorale aux jours et aux heures indiqués ci-dessous. Si vous êtes un électeur domicilié dans la municipalité, vous pourrez aussi y présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision qui siège aux endroits suivants :

SECTEUR PARENT	
Bureau municipal 2, rue Hôtel de Ville (819 667-2323)	
JOURS POUR PRÉSENTER DES DEMANDES	
Dates	Heures
Jeudi 23 avril 2026	De 13 h 00 à 20 h 00
Vendredi 24 avril 2026	De 9 h 00 à 12 h 00

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.

6. Il est dorénavant possible de transmettre par écrit (par la poste ou à elections@ville.latuque.qc.ca) une demande d'inscription, de correction ou de radiation de la liste électorale au président d'élection si vous êtes domicilié(e) dans la municipalité en communiquant avec l'équipe électorale, qui vous informera des démarches à suivre, des documents requis et de la procédure pour prêter serment, lesquels devront être reçus par la commission de révision avant le 24 avril 2026.
7. Si vous êtes une électrice ou un électeur non domicilié inscrit sur la liste électorale, vous pouvez également voter par correspondance. Pour ce faire, vous devez transmettre une demande écrite au président d'élection au plus tard le 28 avril. Vous pouvez remplir la section appropriée du formulaire vous permettant d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale (voir la note au point 3.).
8. Pour toute information supplémentaire, vous pouvez joindre le bureau du président d'élection en communiquant à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Bureau du président d'élection
375, rue St-Joseph
La Tuque (Québec) G9X 1L5
Téléphone : 819 523-8200, poste 2141 / sans frais : 1 866-523-2121
Courriel : elections@ville.latuque.qc.ca

AVIS PUBLIC FAIT ET DONNÉ à La Tuque ce 17^e jour du mois d'avril 2026.



Christian St-Gelais, greffier
Président d'élection

PARUTION AU LATUQUE.QC.CA LE 17 AVRIL 2026